

Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Direction des Routes et des Mobilités
Service Entretien et Exploitation des Routes

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

PROGRAMME DE CONFORTEMENT DE CHAUSSEES ANNÉE 2026

Annexe au Règlement de Consultation (RC)

« Contenu du mémoire technique à établir par le titulaire »

Consultation n°

Date limite de remise des plis

F2026_0067

(STASO Relance des lots 52 et 53)

Le 30/10/2026 à 16 heures

Mémoire technique

Le présent mémoire technique est un document qui précise tous les renseignements à indiquer et les rubriques à compléter. Il est lié directement au chantier objet du marché et ne doit pas être une simple énumération de l'organisation et des moyens généraux de l'entreprise.

Le mémoire technique sera présenté dans l'ordre défini ci-après.

Critères d'attribution

1^{ère} critère : Critère prix noté sur 40 points

Montant total en TTC de l'Acte d'Engagement (AE) : _____

2^{ème} critère : Critère technique noté sur 38 points

Un mémoire « technique » noté sur **38 points**.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire « technique » devra obligatoirement respecter le plan demandé et un nombre maximum de 100 pages (recto verso, pour le mémoire, page de garde comprise). Si tel n'est pas le cas, une réfaction de 20 % sera appliquée sur la note obtenue et les informations au-delà des 100 pages ne seront pas prises en compte.

Sur chaque item, tout point manquant donnera une note égale à zéro. L'analyse se fera sur un mémoire technique justificatif et explicatif comportant les éléments suivants :

Le sous-critère 1 (S/C 1) « **ORGANISATION DE CHANTIER** », notée sur **25 points** est redécomposé en sous-critères (S/C) suivants :

S/C 1-1. Les moyens en personnel mise à disposition par l'entreprise pour mener à bien les opérations du lot, accompagner d'un organigramme (noms, références, qualification et expérience) **(2 pts)**.

S/C 1-2. Les moyens en matériels mis à disposition par l'entreprise pour mener à bien les opérations du lot **(2 pts)**.

S/C 1-3. - Les procédures d'exécutions explicitant les tâches principales des travaux. Ces procédures seront à étayer par des plans et elles devront être conformes au CCAP et CCTP **(10 pts)**.

OPERATION N°X (à refaire pour chaque opération) :

S/C 1-4. Les modes d'exploitation (signalisation de chantier) retenus par phase de travaux **(4 pts)** ;

S/C 1-5. Le planning de l'opération décliné de façon très détaillée explicité par une note justificative qui indique le nombre de camion pour la réalisation de la couche de roulement. Ce planning devra être détaillé à la tâche unitaire et journalière **(3 pts)**.

S/C 1-6. L'entreprise présente les contraintes (environnement, etc...), les mesures d'hygiène, de sécurité et une analyse des risques (risques pour le personnel de l'entreprise, de l'exploitant et des usagers) lors des phases du chantier, ainsi que les mesures de prévention envisagées **(4 pts)**.

Le sous-critère 2 (S/C 2) « **LES FICHES PRODUITS** », noté sur **8 points** :

La fiche de formulation conformes au CCTP pour chaque nature d'enrobés mise en œuvre dans le lot avec les informations suivantes :

- Le niveau d'étude conformément au CCTP ;
- sur la température minimum de fabrication des enrobés ;
- sur la température maximum de fabrication des enrobés ;
- sur la température minimum de répandage ;
- sur les valeurs de la TBA et de la pénétrabilité issu de la loi des mélanges des liants (ajout + apport).

Le sous-critère 3 (S/C 3) « LES CONTRÔLES », noté sur 5 points :

L'entreprise indique dans son mémoire, les informations sur le plan de contrôle interne et externe mise en œuvre dans le lot en indiquant la fréquence du contrôle en fonction du lot et en conformément au CCTP. Un exemple de compte rendu de contrôle est à fournir.

3^{ème} critère : Critère développement durable noté sur 22 points

Un mémoire « développement durable » noté sur 22 points.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le mémoire « environnemental » devra obligatoirement respecter le plan demandé et un nombre maximum de 50 pages (recto verso, mémoire et annexes avec page de garde comprise). Si tel n'est pas le cas, une réfaction de 20 % sera appliquée sur la note obtenue et les informations au-delà des 50 pages ne seront pas prises en compte.

Sur chaque item, tout point manquant donnera une note égale à zéro. L'analyse se fera sur un mémoire technique justificatif et explicatif comportant les éléments suivants :

S/C 1. Environnemental noté sur 18 points

Schéma d'Organisation de Gestion et d'Elimination des Déchets (SOGED) : (18 points)

Dans ce document, qui sera soumis au visa du maître d'ouvrage (MOA) pendant la période de préparation, l'entreprise expose et s'engage sur :

- les centres de stockages et/ou centres de regroupement et/ou unités de recyclage vers lesquels seront acheminés les différents déchets à évacuer, en fonction de leur typologie et en accord avec le centre de stockage ou de regroupement,
- les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets,
- les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pendant les travaux,
- le tri sur le chantier des différents déchets de chantier à évacuer (bennes, stockage, emplacement sur le chantier des installations, etc.),
- l'information du MOA en phase travaux (composition, quantités, lieu de dépôt envisagé, ...),
- note sur les mesures de protection en faveur de l'environnement (air, eau, sol, bruit, biodiversité).
- la remise du document en annexe du CCTP complété sur les indicateurs du pacte d'engagement au Maître d'Œuvre (MOE).

S/C 2. Social noté sur 4 points

L'entreprise indique dans son mémoire, la politique d'insertion sociale et de formation dans l'agence en charge de l'exécution des travaux. Un tableau du bilan des 3 dernières années de l'agence de l'insertion et de la formation innovation sous forme de tableau.